



Sans contrat de travail, que puis-je exiger ?

Par **lily15**, le **09/07/2015** à **19:02**

Bonjour à tous,

Ayant effectuée un CDD dans un établissement hôtelier (d'octobre 2014 à avril 2015), je n'ai depuis la fin de ce contrat (fin avril donc) signé aucun autre contrat (je travaille toujours dans cette même entreprise à l'heure actuelle).

La directrice me trouve plein de prétextes pour ne pas me faire signer de contrat (comptable en vacances, si pas de contrat signé = CDI pour moi etc etc).

Cependant, les conditions de travail se dégradant de jour en jour, je ne suis pas intéressée par un CDI, je souhaiterais mettre fin à mon contrat à la fin de la saison d'été.

Quels sont mes recours ? Puis-je exiger de signer un CDD jusqu'en septembre (contrat qui serait daté du mois de mai) ?

Je ne voudrais pas perdre mes indemnités Pôle emploi, car si je suis considérée en CDI il ne me reste comme solution que de démissionner et je ne pourrais pas toucher d'allocations chômage pendant un certain temps si je ne me trompe pas.

Merci d'avance pour votre aide.

Par **P.M.**, le **09/07/2015** à **19:41**

Bonjour,

Si vous ne vouliez pas être en CDI, il aurait fallu ne pas revenir travailler après le terme du CDD...

La seule solution serait de signer un renouvellement du CDD antidaté en avril jusqu'au terme désiré...